

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Une partie de l'enseignement professionnel est dispensé en entreprise.

- Droit Pénal et droit Civil
- Protection des biens et de l'environnement
- Secours aux personnes (SDIS)
- Organisation institutionnelle

STAGES EN ENTREPRISES

Durant sa scolarité, l'élève de Bac Pro S.P. doit effectuer 22 semaines de périodes de formation en milieu Professionnel :

- 6 semaines en seconde
- 8 semaines en première
- 8 semaines en terminale

DEBOUCHES (vie active)

Sous réserve de certaines conditions, la possession du baccalauréat professionnel spécialité métiers de la sécurité peut permettre à son titulaire de bénéficier de modalités adaptées aux concours de recrutement :

- De gardiens de la paix de la police nationale (Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire – Direction générale de la police nationale),
- Des sapeurs-pompiers professionnels (Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire – Direction de la défense et de la sécurité civile).

Par ailleurs, les compétences et les savoirs acquis par le titulaire de ce diplôme pourront être utilement mobilisés pour accéder aux :

- Epreuves de sélection pour l'accès au grade de gendarme-adjoint (Ministère de la défense – Direction générale de la gendarmerie nationale)
- Concours de recrutement des agents de la police municipale (Centre National de la Fonction Publique Territoriale),
- Concours national de recrutement des personnels surveillants de l'administration pénitentiaire (Ministère de la Justice – Direction de l'administration pénitentiaire)

BAC PRO METIERS DE LA SECURITE

Lycée Regional Gerty ARCHIMEDE
BP 146
97111 MORNE A L'EAU
Téléphone : 05 90 24 74 16
Télécopie : 05 90 24 40 85



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE



ENGAGEMENT :
JEUNE SAPEUR POMPIER

FORMATION
BAC PRO
METIERS DE LA SECURITE



Parc de la providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

Téléphone : 0590 48 99 71
communication@sdis971.fr
Facebook : SDIS Guadeloupe SDIS971
Web : www.sdis971.gp

JEUNES SAPEURS POMPIERS



CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- * Etre âgé entre 12 ans 1/2 et 14 ans lors de la rentrée de JSP1 de septembre
- * Réussir les tests de présélection

Documents à fournir lors de l'inscription

- Fiche de renseignement
- Lettre de motivation de l'enfant
- Certificat médical
- Attestation de 50 mètres de natation
- Formulaire droit à l'image



Vous êtes âgés entre 12 ans 1/2 et 14 ans,

Vous êtes désireux :

- d'apprendre les gestes de secours,
- de développer vos aptitudes physiques,
- votre sens civique,
- votre rigueur et discipline.

LA FORMATION DE JEUNE SAPEUR POMPIER

La formation se déroule sur 4 ans avec notamment un apport :

- en connaissances théoriques sur le métier de sapeur-pompier,
- des exercices pratiques et de sport,
- le développement de la culture de sécurité civile ;

Elle se termine par un Brevet National

LE VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

1ère année : UV JSP1 – 84h00

2ème année : UV JSP2 – 75h30

3ème année : UV JSP3 - 73h30

4ème année : UV JSP4 – 84h00



Contact :

Les jeunes sapeurs pompiers
jspdelaquadeloupe@gmail.com

BAC PRO METIERS DE LA SECURITE

LYCEE REGIONAL

Gerty ARCHIMEDE

RECRUTEMENT :

L'élève issu de troisième peut postuler pour le BAC Pro M. S. il devra être motivé et avoir un goût prononcé pour la sécurité et le respect des règles et réglementations. De plus, il devra faire preuve d'organisation, aimer le travail en équipe être rigoureux et méthodique, et avoir des aptitudes physiques au-delà de la moyenne.

PROFIL :

Les titulaires d'un BAC Pro Métiers de la Sécurité ont pour finalités, de se préparer à l'exercice des différents métiers de la sécurité :

- Soit au sein de la fonction publique (police Nationale, Gendarmerie Nationale, Police municipale, Administration pénitentiaire, la Police aux Frontières, la Sécurité Civile).
- Soit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et sécurité

CONTENU DE LA FORMATION

	1ère année	2ème année	3ème année
Enseignement professionnel	13h50	13h50	13h50
Enseignements généraux liés à la spécialité	1h50	1h50	1h50
Mathématiques	2h00	2h00	2h50
Français Histoire-Géographie Education Citoyenneté	4h50	4h50	4h50
Langues vivantes	4h00	4h00	4h00
Arts appliqués	1h00	1h00	1h00
Education physique et Sportive	2h00	3h00	3h00
Prévention Santé Environnement	1h00	1h00	1h00
Accompagnement personnalisé	2h50	2h50	2h50